



# PLOUENAN INFOS

## Feuillet Municipal

Octobre 2010

### Infos

#### Pratiques :

##### Docteurs :

HUON  
02.98.69.52.93  
DESJOUIS  
02.98.69.54.64

##### Pharmacie :

N.D de Kerellon  
02.98.69.51.16

##### Kinésithérapeutes :

Bars-Casteloot-Hervet-  
Barthe  
02.98.29.64.02  
De la Rebière de  
Pouyade  
02.98.69.52.40

##### Cabinets infirmiers :

Louise LAGATHU  
02.98.69.54.91  
Boutier-Péron-Seité  
02.98.69.51.82

##### Cabinet dentaire :

Yvon KERHUEL  
02.98.69.55.06

##### Podologue :

M. Sourceau  
02.98.69.53.49

##### Mairie :

Du lundi au vendredi :  
8h30-12h00 et 13h30-17h00  
Samedi :  
8h30-12h00

##### MISSION LOCALE

à la Maison des Servi-  
ces les mardis, mercre-  
dis et jeudis de 8h30 à  
12h et de 13h30 à  
17h30

Tél. : 02.98.29.12.68

##### Bibliothèque :

Mardi 17h30-19h00  
Mercredi 11h15-12h15 et  
17h00-18h00  
Samedi 14h00-15h30

##### Déchetterie com- munautaire de

##### Ty Corn :

Du lundi 14 h 00 à 18 h 00  
Du mardi au samedi : 8 h 30 -  
12 h 00 et 14 h 00 - 18 h 00  
02.98.29.81.98

Pour beaucoup d'entre nous, le mois de septembre évoque la rentrée. Rentrée scolaire bien-sûr ! Après plusieurs semaines de vacances, les enfants, les jeunes reprennent le chemin de l'école, du collège, du lycée, de l'université, des différents instituts de formation.

**E** Certains le font avec enthousiasme, d'autres avec un peu de nostalgie. Le Chemin de l'Ecole est le Chemin du Savoir, de la Connaissance.

**D** Je souhaite donc une excellente année scolaire à tous les élèves et à tous les enseignants qui mettent en pratique une pédagogie toujours plus innovante.

**I** La courbe ascendante des effectifs de nos 3 écoles nous a valu deux ouvertures de poste, un poste pour l'école publique du bourg et 1/2 poste à Penzé. A Kerellon, les inscriptions en maternelle sont également en hausse.

**T** Je ne peux que me réjouir de cette situation, signe de vitalité et de jeunesse pour notre commune.

**O** Après une interruption estivale nos entreprises ont repris leurs chantiers. J'espère vivement que la conjoncture économique, parfois difficile, ne freinera pas leurs activités.

Je n'oublie pas les nombreux Plouénanais qui n'ont peut-être pas pu prendre de vacances, tant leur travail est dense et continu. Quelques sorties amicales ou familiales, quelques week-end leur auront sans doute permis de « décrocher » un peu et d'aborder la saison automnale avec toute l'énergie requise pour accomplir le travail au quotidien.

Bon courage à toutes et à tous.

Le Maire, A. CHEVAUCHER

## Etat Civil : août 2010

### Naissances :

- ☞ DOS SANTOS Maxime, Charles, Fernando, Lanvaden
- ☞ PAUGAM-PERON Mahé, Alain, 9 rue de St Pol

### Mariages :

- ☞ Yuliya, Volodymyrivna GRYNKO et Yann, Laurent LE QUENTREC, Lanveguen
- ☞ Nathalie LE SANN et Maxime COMBOT, Traon Hir

### Décès :

- ☞ Joseph, Marie LE BOULCH, Gamer

## Demandes de permis de construire déposées en août 2010

- ☞ MESGUEN Richard, Couign ar Fao, habitation
- ☞ HENRIO Morgane et David, Ruplouéan, remise
- ☞ CADIOU Louis, rue Prat Per, habitation

## Recensement national obligatoire à 16 ans des jeunes nés au mois de octobre 1994

Recensement national obligatoire à 16 ans des jeunes nés au mois d'octobre 1994. L'article L.113-1 « Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser ». A la date anniversaire de ses 16 ans tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

**INSTITUT PADSHI'CHI - 02.98.29.65.90****Institut**

de 8h30 à 21h (sur rendez-vous)

- ↙ Soins du visage
- ↙ Soins du corps
- ↙ Epilations
- ↙ Maquillage
- ↙ Manucure
- ↙ Chèques cadeaux

**Boutique**

10h-12h/14h-18h (entrée libre)

- ↙ Bijoux fantaisie
- ↙ Produits de beauté bretons
- ↙ Parfums
- ↙ Produits de bain
- ↙ Maquillage
- ↙ Coffrets cadeaux

Ouvert du lundi au samedi et fermé le mardi - 11 bis rocade des Chênes - PLOUENAN

**Opération « Récupération ferraille »**

« Donnons de la valeur à ce qui n'en a plus ! »

L'association du Haut Léon Solidaire de l'Europe de l'Est organise une Collecte de Ferraille à St Pol de Léon le samedi 16 octobre 2010 de 8 h 00 à 19 h 00.

Bennes de dépôt sur le parking de la route de Mespaul

Quelques exemples :

Electroménager, casseroles, quincaillerie, vélos, trottinettes, mobylettes, tondeuses, toutes sortes de câbles, vieilles chaudières, baignoires en fonte, bardage métal, ferraille rouillée, batteries automobiles.

Pour les très gros objets un ramassage à domicile sera organisé en dehors de ce samedi.

**Contacts dès le lundi 4 octobre 2010**

J.C. JOURDREN : 02.98.69.04.87

F. BLANCHET : 02.98.29.04.94 (après 19 h 00).

**Recensement agricole 2010**

De septembre 2010 à avril 2011, près de 3000 enquêteurs partiront à la rencontre de plus de 500 000 agriculteurs pour procéder au recensement agricole. Cette vaste enquête décennale fournira une photographie complète et détaillée de l'agriculture française, essentielle pour accompagner l'évolution de ce secteur économique-clé. Elle permettra aussi aux Français de mieux connaître les professionnels qui la composent. Tous les agriculteurs de la métropole, des départements d'outre-mer, et des collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, sont concernés par le recensement agricole. Toutes les informations sont sur : [www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010](http://www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010) (ou adresse du site internet de la DRAAF de votre région).

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Communes de Commana, Plounéour-Menez, St-Sauveur, Loc-Eguiner-St-Thégonnec, Guimiliau, St Thégonnec, Pleyber-Christ, St Sève, Taulé, Guiclan, Plouéan, Plouvorn, Henvic, Carantec, St Pol de Léon et Roscoff**

Une enquête publique en vue de déclarer d'intérêt général les travaux de restauration-entretien sur le bassin versant de la Penzé sera ouverte du 20 septembre 2010 au 8 octobre inclus, en mairies de Commana, Plounéour-Ménez, St Sauveur, Loc-Eguiner-St-Thégonnec, Guimiliau, St-Thégonnec, Pleyber-Christ, Ste Sève, Taulé, Guiclan, Plouéan, Plouvorn, Henvic, Carantec, St Pol de Léon et Roscoff.

Pendant le délai d'enquête, toute personne pourra prendre connaissance sur place du dossier, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de St-Thégonnec, désignée comme siège de l'enquête.

Madame Odile JANNIN-GOUPIL, responsable administratif et financier en retraite est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les déclarations verbales des habitants et des intéressés sur l'opération aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de St-Thégonnec	le lundi 20 septembre 2010 de 9 h à 12 h
Mairie de Plouneour-Menez	le vendredi 24 septembre 2010 de 13 h 30 à 16 h 30
Mairie de Taulé	le mercredi 29 septembre 2010 de 9 h à 12 h
Mairie de Plouéan	le jeudi 7 octobre 2010 de 14 h à 17 h

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Commana, Plounéour-Ménez, St Sauveur, Loc-Eguiner-St-Thégonnec, Guimiliau, St-Thégonnec, Pleyber-Christ, Ste Sève, Taulé, Guiclan, Plouéan, Plouvorn, Henvic, Carantec, St Pol de Léon et Roscoff pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

### Vient de paraître : « Le gardien de but sera assassiné samedi midi »

«Un mini livre de Joseph JOLY en vente au prix de 4,50 € à Plouénan : le Chemin de Traverse, Super U, la boulangerie C. Picard et le Cordon Rouge. Egalement dans quelques librairies environnantes : Landivisiau, St-Pol de Léon, Morlaix... Dédicace sur commande !

### FOIRE AUX PUCES au Cristal

DE L'ECOLE NOTRE DAME DE KERELLON  
DIMANCHE 3 OCTOBRE à partir de 9 H 00  
Entrée : 1,50 € (gratuit -12 ans)  
Restauration sur place - 3 € le mètre linéaire  
RESERVATIONS AU 06.60.15.00.77 OU  
02.98.29.61.66

### AVIS AUX AMATEURS DE BELLES CHANSONS

La chorale « **A tout bout'chants** » de Mespaul reprend ses activités le 17 septembre 2010. Dorénavant, les répétitions auront lieu tous les vendredis de 20 h 00 à 21 h 30 à la salle de Créach Huellen (ancienne bibliothèque) sous la direction de Florian DESBAN.  
Contact : **06.17.41.32.78**

JEUNE FEMME, 32 ans, ayant de l'expérience auprès de jeunes enfants, recherche travail  
**tous les mercredis**  
à partir de septembre. (garde d'enfants, soutien scolaire, ménage, repassage etc...).  
**02.98.61.57.28**

### Mission locale du Pays de Morlaix

Depuis début septembre, Madame Thérèse ZANOTTI reçoit les jeunes domiciliés sur la commune de Plouénan dans les locaux de la Maison des Services à St Pol de Léon sur rendez-vous :

- ☞ Le mardi
- ☞ Le mercredi
- ☞ Et le jeudi matin

Contact : 02.98.29.12.68

Pour tout jeune qui serait dans l'incapacité de se déplacer sur l'antenne, Madame Thérèse ZANOTTI peut se rendre ponctuellement en mairie de Plouénan pour réaliser l'entretien.

### TROUVE V.T.T.

Renseignements mairie :  
**02.98.69.51.11**

## COUSCOUS DIMANCHE 17 OCTOBRE AU CRISTAL

Prix du repas (dessert et café compris) :  
8 € sur réservation, 9 € sur place  
Possibilité d'emporter le repas, barquettes  
fournies  
**Organisation amicale laïque**

### ERDF - RTE

### Sous les lignes, prudence : restons à distance.

#### Agriculteurs :

- ☞ Ne rehaussez pas votre terrain et ne stocker rien sous une ligne électrique ;
- ☞ Si vous devez élaguer, ou apporter une modification sous une ligne électrique ou à proximité, contactez votre interlocuteur ERDF ou RTE habituel ;
- ☞ N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution le matériel d'arrosage sous les lignes électriques ;

#### Professionnels du BTP et loueurs d'engins (particuliers ou professionnels) :

- ☞ Vous devez déclarer vos travaux en envoyant une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) à RTE et/ou à ERDF en faisant référence à la demande de Renseignements (DR) transmise par le donneur d'ordre.
- ☞ Examinez avec vos gestionnaires (ERDF, RTE...) les principales mesures de prévention à prendre.

#### Amateurs de sports et de loisirs en plein air :

- ☞ Consultez les cartes pour connaître les zones à risque.
- ☞ Demandez conseil à votre club.
- ☞ Vérifiez les vents.

#### Pêcheurs :

- ☞ Evitez de pêcher près de lignes électriques.
- ☞ Demandez conseil à votre fédération de pêche sur les zones à risque.
- ☞ Tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique.

## Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

La lutte contre les pollutions des eaux par les pesticides est un enjeu majeur, notamment pour atteindre l'objectif de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2018 (conformément au plan Ecophyto).

De plus la conversion en agriculture biologique nécessite des équipements spécifiques car l'utilisation de produits phytosanitaires n'est globalement pas autorisée.

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) répond à ces 2 objectifs.

Il s'agit d'un dispositif d'aides aux investissements (subventions) qui intègre des financements de l'Etat, du Conseil Régional de Bretagne, de l'Agence de l'Eau et de l'Europe.

### Equipements éligibles :

- matériels de substitution et de désherbage alternatif
- équipements spécifiques au pulvérisateur pour permettre la réduction et le contrôle précis des apports de produit
- outils d'aide à la décision

Ces aides sont, depuis 2009, disponibles pour l'ensemble de la Bretagne. Certains bassins versants et les producteurs légumiers restent cependant prioritaires.

### Règles de fonctionnement du PVE :

- taux d'aide maximale possible de 40 % avec une majoration de 10 % pour les jeunes agriculteurs, montant d'investissement subventionnable minimum : 4 000 €, plafond d'investissement maximal par dossier : 20 000 €, plafonnement de l'investissement pour certains matériels, houe rotative : 10 000 €, désherbineuse – bineuse : 10 000 €, bineuse à gaz ou vapeur : 11 000 €, herse étrille : 6 000 €, broyeur fanes de pomme de terre : 6 000 €, système de guidage automatisé : 5 000 €

Les exploitants intéressés par ce dispositif doivent s'adresser à leur Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ex-DDAF). Deux appels à projets sont lancés chaque année, qui définissent les dates limites de dépôt des dossiers en DDTM.

Suite au 1<sup>er</sup> appel à projet (clos le 11 juin) et au regard des crédits encore disponibles, un deuxième appel à projet est lancé du 16 juillet au 1er octobre.

Suite au nouvel arrêté national de cadrage du 21 juin 2010 (et l'arrêté préfectoral correspondant), de nouveaux matériels sont éligibles (voir liste ci-après).

Les communiqués de presse, le détail du dispositif (arrêté préfectoral et annexes) et le formulaire à renseigner sont consultables sur le site

[http://www.bretagne.pref.gouv.fr/sections/europe/europe/programmes\\_2007-2013/feader/feader\\_2007-2013\\_d/view](http://www.bretagne.pref.gouv.fr/sections/europe/europe/programmes_2007-2013/feader/feader_2007-2013_d/view), rubrique 121B.

Liste des investissements éligibles en 2010 au PVE en Bretagne

(voir liste des communes éligibles en annexe de l'Arrêté préfectoral du 21 avril 2010)

Pour l'enjeu « réduction des pollutions par les produits phytosanitaires »

- Equipements spécifiques du pulvérisateur (en surligné jaune : nouveaux matériels éligibles) :
- Plafond de 3 000 € « kit environnement » en cas d'acquisition d'un pulvérisateur neuf répondant à la norme EN 12761 et en substitution d'un équipement existant qui devra être réformé. Il comprend les dispositifs suivants : système anti-débordement sur l'appareil, les buses antidérives (conformes à la note de service DGAL/SDQPV/N2009-8352 du 23 décembre 2009), les rampes équipées de systèmes anti-gouttes et la cuve de rinçage. Les autres dispositifs de la présente liste peuvent s'ajouter au forfait sur la base d'un devis.
- Matériel de précision permettant de localiser le traitement
- Volucompteur programmable pour éviter le débordement des cuves
- Système anti-gouttes (à la rampe pour la régularité de la pulvérisation)
- Système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement fixes
- Système d'injection directe de la matière active, système de circulation continue des bouillies
- Matériel de précision permettant de réduire les doses de produits phytosanitaires (traitement face par face)
- Cuve de rinçage embarquée sur le pulvérisateur (ou sur le tracteur) avec kit de rinçage intérieur des cuves /kit d'automatisation de rinçage des cuves\*
- Dispositifs de gestion de fond de cuve, permettant de réduire la quantité résiduelle d'effluents phytosanitaires dans la cuve après épandage
- Systèmes électroniques embarqués d'enregistrement des paramètres des traitements phytosanitaires.
- Matériel de substitution (en grisé, matériel éligible pour toute la Bretagne) :
- Matériel de lutte mécanique contre les adventices : bineuse\*, système de guidage automatisé pour bineuses, désherbineuse\*, herse étrille\*, matériel spécifique de binage inter-rang (ex. houe rotative)
- Matériel de lutte thermique (échauffement létal), type bineuse à gaz, traitement vapeur\*
- Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique : filets tissés anti-insectes, filets insectes proof et matériel associé
- Broyeur pour fanes de pommes de terre
- Matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés « entre rang » et de couverts de zone de compensation écologique en arboriculture
- Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'interculture\*
- Outil d'aide à la décision :
- Station météorologique, thermo-hygromètre, anémomètre (matériel embarqué ou non)

\* l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ne prend en compte que ces matériels.

**Prochaine parution : novembre 2010**

**Les articles sont à transmettre en mairie pour le 15 octobre 2010**